



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

collèges

Question au Gouvernement n° 2569

Texte de la question

INCENDIE D'UN COLLÈGE

M. le président. La parole est à M. Dominique Le Mèner, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Dominique Le Mèner. Ma question s'adresse à Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, et j'y associe ma collègue Fabienne Labrette-Ménager.

La nuit dernière, au Mans, un collège a été entièrement détruit par un incendie volontaire avec effraction et engin incendiaire. Monsieur le ministre, vous étiez présent ce matin à nos côtés sur les lieux de ce drame. Vous avez pu constater la profonde émotion de toute la communauté éducative, des élus, des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes, particulièrement bouleversés par cet acte criminel. Un professeur nous a d'ailleurs déclaré, les larmes aux yeux, que cet agissement de quelques cinglés portait atteinte aux valeurs fondamentales de notre république que symbolise plus que tout autre un établissement scolaire.

La réforme des retraites est une réforme difficile, mais elle est nécessaire parce qu'elle préserve le système par répartition auquel chacun de nous est attaché. Si nous concevons le fait que nous ne soyons pas tous d'accord avec le projet présenté et respectons le droit de manifester - c'est ainsi que fonctionne la démocratie -, cela ne permet pas tout. Les valeurs de notre République et, au-delà, notre pacte républicain ne peuvent pas être foulés aux pieds par quelques-uns.

Il ne s'agit pas de faire d'amalgame mais il ne faut pas non plus être naïf. Certains dans l'opposition nous parlent d'un mouvement pacifique de contestation, mais dans quel monde vivent-ils ? Depuis plusieurs jours, ce sont des scènes de violence que l'on observe un peu partout en marge des manifestations, comme hier à Nanterre. Comment s'étonner dès lors de cette montée de violence sans y voir le résultat des tentatives d'instrumentalisation des plus jeunes ? (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Mes chers collègues, l'ensemble des républicains de cette assemblée ont le devoir de condamner ces actes. La communauté éducative...

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Cette nuit, au Mans, monsieur le député, le collège Val d'Huisne a été incendié et totalement détruit et, à l'heure où je vous parle, il semble que cet incendie soit de nature criminelle.

Je me suis effectivement rendu ce matin au Mans, pour partager la grande émotion de la communauté éducative, profondément attachée à ce collège mais aussi, au-delà, à l'institution scolaire.

Je condamne évidemment avec la plus grande fermeté cet acte grave, inqualifiable et lâche parce que, lorsque l'on s'attaque à un collège, on s'attaque à l'école de la République, aux valeurs de la République.

(*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC et sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Vous avez également indiqué que, depuis plusieurs jours, des personnels de l'éducation nationale étaient agressés et que l'on s'attaquait à des établissements scolaires. À ceux qui souhaitent opposer la jeunesse au Gouvernement, à ceux qui cherchent aussi à manipuler les jeunes pour des raisons politiques,...

Plusieurs députés du groupe GDR. Arrêtez !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. ...je veux dire devant la représentation nationale que le Gouvernement ne tombera pas dans ce piège. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) Le

Gouvernement ne fait pas l'amalgame entre les lycéens et les casseurs. Il y a d'un côté des lycéens, qui s'interrogent sur leur avenir et, de l'autre, des casseurs, des voyous, qui s'attaquent à ce que représentent nos institutions. Cela, nous ne pouvons pas le tolérer et le Gouvernement ne le tolérera pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

M. Pierre Gosnat. Les casseurs, vous les connaissez ! Ils sont tous connus de la police.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2569

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 octobre 2010